

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 10 avril 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 16 -2026	Création de maquettes pour l'Ecole d'Economie <ul style="list-style-type: none"> - Licence Economie, parcours EcoScPo. - Master 2 Analyse et Politique Economique (APE), parcours Data Science et Management de l'Innovation (DSMI) en alternance.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la Création de maquettes pour l'Ecole d'Economie.

- Licence Economie, parcours EcoScPo.
- Master 2 Analyse et Politique Economique (APE), parcours Data Science et Management de l'Innovation (DSMI) en alternance.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe


 Pour le Président et par délégation,
 Alain TROUILLET
 Vice-Président chargé de la Formation,
 de l'International et de l'Europe

MEMBRES: 39	REPRESENTES : 06	PRESENTS : 17
QUORUM : 20		

POUR : 23	CONTRE : 00	ABST : 00
-----------	-------------	-----------

